

N° 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE 1951

2 h. 30 de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. l'Orateur, du comité constitué le 9 octobre 1951 afin d'étudier la procédure de la Chambre en vue de proposer toutes les modifications qu'il pourrait juger souhaitables pour accélérer l'expédition des affaires publiques, présente le troisième rapport dudit comité, dont la teneur suit:

Le comité a tenu une autre réunion aujourd'hui, le vendredi 2 novembre, afin d'examiner les résultats des essais des trois dernières semaines en ce qui concerne les heures de séance de la Chambre. Par dérogation aux dispositions des paragraphes 1 b) et 2 du deuxième rapport adopté vendredi dernier, le comité propose que:

A moins que et jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, les heures de séance suivantes soient mises à l'essai jusqu'à la fin de la présente session, à compter du lundi 5 novembre:

M. l'Orateur prendra le fauteuil à 2 h. 30 de l'après-midi chaque jour de séance, sauf le vendredi, alors qu'il prendra le fauteuil à 2 heures de l'après-midi, et à moins que l'article relatif à la clôture ne soit alors en application, il ajournera d'office les délibérations de la Chambre, chaque jour de séance à l'exception des mercredi et vendredi, à 10 h. du soir, sous réserve de la suspension de la séance de 6 h. 15 à 8 h. du soir. Les mercredi et vendredi, M. l'Orateur ajournera d'office les délibérations de la Chambre à 6 h. 15 du soir. A moins d'ordre spécial, l'heure réservée à l'étude des bills privés et publics, sous le régime de l'article 15 du Règlement, sera la même qu'actuellement, le mardi, et elle sera de 5 h. 15 à 6 h. 15 du soir le vendredi.

Avec la permission de la Chambre, M. Weir, appuyé par M. Casselman, propose,—Que le rapport dudit comité soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.